

LE POINT SUR LA VALIDATION DES ACQUIS À L'UNIVERSITÉ : VAE ET VA85

Il existe deux dispositifs de validation des acquis à l'Université, qui s'appuient sur une base législative.

La VA85, Validation des Acquis professionnels et personnels (décret 85-906 du 23/08/1985 — consolidé 23/08/2013). Elle permet l'accès à une formation de l'université, sans avoir le titre prérequis habituel.





La VAE, Validation des Acquis de l'Expérience (loi Modernisation sociale de 2002- décret 2002-590 du 24/02/2002). Elle permet l'obtention d'un diplôme (totale ou partielle).

La VAE a été renforcée par la loi sur la formation professionnelle de 2014, et la loi «travail» de Aout 2016. Elle constitue un dispositif de la FTLV (Formation Tout au Long de la Vie). Elle fait l'objet de dispositions particulières dans la loi du 5 septembre 2018.

QUELLES DIFFÉRENCES?

VA85	FINALITÉ POUR LE	VAE
Accéder à une formation	OBJECTIFS DE LA	Obtenir une reconnaissance de son par- cours par la certification des acquis issus de son expérience
. Autorisation d'inscription dans une filière, sans satisfaire aux conditions habituelles requises, de diplôme ou titre Il est possible aussi de demander une dispense d'enseignements.	PROCÉDURE	Attribution de la totalité d'un diplôme, ou d'une partie du diplôme avec préconisations dans ce cas.
. Pas de minimum. . Pour les candidats non –titulaires du Baccalauréat, après 2 ans d'interruption d'études et être agé d'au moins 20 ans.	Durée de L'expérience REQUISE	1 an d'activité, salariée, et/ou non sala- riée, et/ou bénévole, et/ou de fonctions électives et/ou de responsabilités syndi- cales. Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel peuvent éventuellement être prises en compte pour apprécier la durée de l'ex- périence.
Tous les diplômes nationaux de l'ensei- gnement supérieur	DIPLÔMES CONCERNÉS ACQUIS VALIDABLES	Tous les diplômes nationaux de l'ensei- gnement supérieur, présents dans le RNCP. (Répertoire National des Certifica- tions Professionnelles) + certains DU et stages
Toutes formations et études, stages, expériences professionnelles et person- nelles.		Toutes compétences et connaissances en rapport avec le diplôme demandé, déter- minées à partir de l'expérience et du ca- pital de formation.
. Autorisation d'inscription dans la filière demandée et dans l'université sollicitée. . Intégration dans la formation	CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION	Attribution définitive de la totalité du diplôme, ou bien de parties du diplôme avec spécifications des conditions pour le finaliser.
Plusieurs demandes possibles	CONTRAINTES OU NON	Une seule demande par diplôme et par an, dans un seul établissement.
Par le responsable pédagogique puis par une commission, qui propose une déci- sion notifiée par le Président de l'Univer- sité.	EXAMEN DU DOSSIER	Par un jury, composé d'enseignants, en majorité et de professionnels, nommé par le Président de l'Université.
. Admission directe . Refus . Admission avec « enjambement » . Dispense d'unités d'enseignement . Réorientation	TYPES DE DÉCISION MODALITÉS DE	Avis favorable sur la totalité du diplôme Avis défavorable Avis d'obtention partielle avec préconisations pour l'obtention totale (pas de limitation de durée pour arriver à l'obtention totale)
Le candidat suit la formation et passe les contrôles comme les étudiants en forma- tion initiale, sur les UE désignées.	CONTRÔLE	Le candidat rédige un mémoire et pré- sente sa candidature par oral au jury VAE nommé par le Président.
. Nécessité d'obtenir un congé de forma- tion si salarié . Financement à trouver pour les frais de formation et la rémunération pendant le temps de formation	CONCRÈTES POUR LE DEMANDEUR	Travail de rédaction principalement sur le temps personnel. Financement à trouver pour les coûts de la procédure VAE et de l'accompagnement
L'autorisation d'accès dans une année ne	REMARQUES	



L'autorisation d'accès dans une année ne donne pas le diplôme dispensé. (ex : l'autorisation d'accès à un Master ne donne

pas la Licence)

